

**Assemblée générale**

Distr. générale
10 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 96 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable et coopération économique internationale : application et suivi des principaux arrangements ayant fait l'objet d'un consensus en matière de développement

Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement

Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Antécédents	1-6	3
II. L'évolution de la situation depuis 1996	7-38	4
A. La croissance mondiale	7-12	4
B. La dimension sociale : lutte contre la pauvreté, éducation et santé	13-16	4
C. Questions financières : flux de capitaux, aide et dette	17-29	5
D. Questions commerciales	30-38	7

* A/53/150.

III.	Le double problème de la mondialisation et de la croissance	39–45	9
IV.	Les pays les moins avancés	46–63	9
	A. Situation économique	46–51	9
	B. Flux de ressources extérieures	52–53	11
	C. Dette extérieure	54–58	11
	D. Conséquences de la mondialisation pour les pays les moins avancés	59–63	12
V.	Perspectives pour le prochain millénaire	64–69	13
VI.	Rôle du système des Nations Unies	70–90	14

I. Antécédents

1. La Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, a été adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, en 1990, en réaction à l'interruption du progrès économique et social survenue dans de nombreux pays en développement au cours des années 80. D'après la Déclaration, «le défi le plus important des années 90 consistera à relancer la croissance économique et le développement social dans les pays en développement et, pour cela, à assurer une croissance soutenue de l'économie mondiale ainsi que des conditions extérieures favorables. Il faudra relever ce défi dans le contexte d'une interdépendance et d'une intégration accrues de l'économie mondiale»¹.

2. Plus tard au cours de la même année, l'Assemblée a adopté, à sa quarante-cinquième session, la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui reprend nombre des principes de la Déclaration². Tout comme la Déclaration, elle a pour objet «de faire en sorte que les années 90 soient une décennie de développement accéléré dans les pays en développement et de renforcement de la coopération internationale». Même si elle ne cherche pas à fixer «les objectifs sectoriels précis et interdépendants que se devraient d'atteindre les pays en développement dans leur ensemble»³, elle précise «qu'une croissance soutenue, de l'ordre de 7 %, pourra assurer les conditions voulues pour parvenir à une transformation véritable de l'économie...»⁴. Elle aborde en outre nombre des préoccupations du système des Nations Unies en matière de développement, y compris par exemple l'amélioration de la santé et l'adoption de mesures spéciales pour les femmes et les enfants, et fixe les six buts interdépendants suivants⁵ :

a) Une dynamisation de la croissance économique dans les pays en développement;

b) Un processus de développement adapté aux besoins sociaux, visant une atténuation notable de l'extrême pauvreté, favorisant la mise en valeur et l'utilisation des ressources et aptitudes humaines et générateur d'une croissance durable et écologiquement rationnelle;

c) Une amélioration des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, de nature à étayer le processus de développement;

d) Une économie mondiale à la fois dynamique et stable et une saine gestion macroéconomique aux niveaux national et international;

e) Un renforcement marqué de la coopération internationale pour le développement;

f) Un effort spécial pour résoudre les problèmes des pays les moins avancés, qui sont les pays en développement les plus faibles.

3. L'Assemblée générale a examiné en 1992 et en 1994 les rapports présentés concernant les progrès réalisés dans l'application de ces deux résolutions⁶ et a demandé aux États qui ne l'avaient pas encore fait de l'informer des mesures prises⁷. En 1994, elle a prié le Secrétaire général de préparer un rapport analytique et complet qui permette d'examiner et d'évaluer les mesures prises en 1996 pour donner suite aux engagements et accords énoncés dans la Déclaration et dans la Stratégie internationale du développement, l'accent étant mis en particulier sur les engagements qui ne sont pas pleinement respectés ou appliqués, et d'indiquer les obstacles rencontrés à cet égard⁸.

4. Ce rapport (A/51/270) a notamment conclu que depuis l'adoption de la Déclaration et de la Stratégie, à mesure que les pays renforcent leurs liens économiques dans le monde, il semble exister de plus en plus une convergence de vues quant à ce qui constitue une stratégie «appropriée» du développement économique, et ce que doivent être les conditions nécessaires mais non suffisantes indispensables au succès du développement (par. 118). De fait, les déterminants d'une croissance économique à long terme sont nombreux et le «juste» degré d'intervention des pouvoirs publics en vue d'encourager la croissance de la productivité reste à déterminer. Le rapport observait également que chacune des conférences mondiales organisées sous les auspices de l'ONU avait débouché sur un consensus international quant aux stratégies à mettre en oeuvre dans le domaine concerné et identifié une vaste gamme de mesures et d'actions à l'appui de ces stratégies. Compte tenu des liens étroits qui existent entre les diverses questions de développement, les résultats de ces conférences et les objectifs de la Stratégie présentent une complémentarité et une synergie considérables. Globalement, ces conférences révèlent une convergence de plus en plus nette au plan international des points de vue quant aux éléments considérés comme indispensables au développement et contribuent donc à affiner et à faire progresser la Déclaration et la Stratégie.

5. En réponse à cette analyse, l'Assemblée générale a, en 1996, estimé qu'il était nécessaire de renforcer l'application de la Déclaration et de la Stratégie jusqu'à la fin des années 90, pour faire en sorte que la Décennie soit effectivement une décennie de développement accéléré, et a prié le Secrétaire général de préparer un rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration et de la Stratégie, mettant l'accent en

particulier sur leurs liens avec les tendances du développement et leurs incidences sur ces dernières ainsi que sur les expériences nouvellement acquises dans le cadre des stratégies de développement et les accords auxquels celles-ci ont donné lieu⁹. Le présent rapport a été préparé en réponse à cette demande.

6. Depuis le milieu de la Décennie, trois faits ont été particulièrement marquants, la tendance vers une globalisation de plus en plus marquée; l'accélération de la croissance économique dans un certain nombre de pays parmi les moins avancés en 1995-1997; et enfin les retombées de la crise financière asiatique de 1997.

II. L'évolution de la situation depuis 1996

A. La croissance mondiale

7. En 1994, l'économie mondiale était sortie de la récession du début des années 90, et en 1997, en dépit du déclenchement de la crise financière en Asie, la production mondiale a augmenté d'environ 3 %. De plus, pour la première fois depuis le début de la décennie, la production totale des trois principaux groupes de pays (développés, en développement et en transition) a progressé.

8. Toutefois, la crise financière asiatique a totalement modifié les perspectives immédiates – et peut-être à long terme – des pays en développement. Selon les prévisions actuelles, la production mondiale devrait augmenter au maximum de 2,5 % en 1998, c'est-à-dire à un rythme inférieur de plus d'un demi-point de pourcentage par rapport à 1997. De plus, cette crise a principalement touché les pays en développement.

9. Le plus grave c'est que l'environnement économique international est devenu moins favorable pour la plupart des pays en développement. Les prix du pétrole et de nombreux produits de base ont fléchi et les exportations vers les marchés asiatiques, jusqu'alors marqués par leur dynamisme, ont diminué étant donné que les pays concernés ont dû limiter leurs importations dans le cadre de leur processus d'ajustement. En raison des doutes actuels des marchés financiers quant à leurs perspectives, les économies émergentes doivent désormais emprunter à des taux plus élevés. Le fait que les investissements aient été réduits dans un certain nombre de pays risque d'avoir des incidences à long terme sur leurs perspectives de développement.

10. Si les pays en développement ont réussi à maintenir un taux de croissance soutenu en 1996 et en 1997, celui-ci

devrait revenir à moins de 4 % en 1998. Le ralentissement sera surtout marqué en Asie de l'Est et du Sud-Est où la demande intérieure avait déjà faibli à la fin de 1997. De plus, le ralentissement de l'activité économique est associé à une très forte diminution des importations, essentiellement de biens d'équipement et de biens intermédiaires. La forte augmentation du chômage enregistrée dans un certain nombre de pays d'Asie est une tendance qui devrait encore s'aggraver à la suite des vagues de licenciements dues aux problèmes que connaissent les entreprises et le secteur financier.

11. Plusieurs gouvernements asiatiques ont adopté une série de mesures d'ajustement brutal appuyées par l'engagement d'une assistance financière internationale massive sous les auspices du Fonds monétaire international (FMI). Ces programmes prévoient notamment l'adoption de politiques monétaires et budgétaires restrictives, la consolidation du secteur financier et la mise en oeuvre de réformes structurelles. On peut toutefois se demander dans quelle mesure ces diverses dispositions ne gêneront pas les efforts de développement à long terme des pays concernés ainsi que d'autres pays en développement.

12. Parallèlement, d'autres pays en développement ont déjà subi ou subiront à des degrés divers les conséquences de la crise asiatique¹⁰. Il est désormais clair qu'aucune partie du monde en développement n'a totalement échappé à l'effet de contagion de la crise, qui conduit à réévaluer – et parfois à inverser – les politiques mises en oeuvre. À l'aube du nouveau millénaire, on se demande désormais dans quelle mesure ces chocs peuvent être absorbés par un équilibre judicieux entre politiques intérieures et politiques internationales, et quelles en seront les répercussions sur les perspectives du développement.

B. La dimension sociale : lutte contre la pauvreté, éducation et santé

13. La lutte contre la pauvreté est l'un des principaux objectifs de la Stratégie internationale de développement. À court terme, l'incidence de la pauvreté est déterminée dans une large mesure par le taux de croissance de l'économie, la situation en matière d'emploi, l'inflation et les politiques mises en oeuvre par le gouvernement. À plus long terme, ce sont la croissance économique générale et la répartition du revenu qui en sont les principaux déterminants, comme en témoigne la situation d'un certain nombre de pays d'Asie. Même si l'on a constaté un léger recul de l'incidence de la pauvreté en Amérique latine au cours de la première moitié des années 90, le nombre de pauvres dans la région a continué d'augmenter et a dépassé les 200 millions en 1994. De la

même façon, les pays d'Afrique qui connaissent des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) élevés – tels que le Botswana, Maurice et la Tunisie – ont enregistré une réduction de l'incidence de la pauvreté, mais les progrès sont beaucoup moins marqués dans les économies qui n'ont enregistré qu'une croissance modérée et pour une période limitée seulement. La longue phase de croissance observée en Asie du Sud jusqu'en 1998 avait eu un effet bénéfique sur la pauvreté dans la région, mais celle-ci y reste importante puisque la région compte à l'heure actuelle environ 40 % des pauvres du monde, alors qu'elle ne présente qu'un quart de la population mondiale.

14. Si la plupart des pays en développement ont cherché avec persistance à assurer l'éducation des enfants, les efforts d'éducation des adultes ont été limités. On estime cependant que pour l'ensemble des pays en développement le taux d'alphabétisation des adultes est passé de 63 % en 1985 à plus de 70 % en 1995. Il a augmenté encore plus rapidement s'agissant des femmes, mais le pourcentage de femmes alphabétisées reste très inférieur à celui des hommes. Les taux d'alphabétisation sont les plus élevés en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans les économies en développement d'Asie de l'Est et ont augmenté le plus rapidement en Afrique subsaharienne et dans les États arabes.

15. Outre les progrès réalisés en matière d'éducation, l'état sanitaire général de la population des pays en développement s'est amélioré ces dernières années même s'il reste encore peu élevé dans de nombreux cas. En Afrique en particulier, où l'espérance de vie a légèrement augmenté dans la plupart des pays en dépit de la stagnation économique du début des années 90, la situation sanitaire est parfois inquiétante, la population n'ayant qu'un accès limité aux soins et une espérance de vie peu élevée. De fait, c'est en Afrique que l'on dénombre la très grande majorité des cas de décès liés au sida¹¹.

16. Quasiment tous les pays en développement ont réalisé de grands progrès en matière de réduction de la mortalité infantile. Toutefois, les écarts restent particulièrement frappants : en Amérique latine par exemple, le taux de mortalité (pour 1 000 naissances vivantes) est compris entre 15 au Chili et environ 100 pour 1 000 naissances vivantes en Bolivie et en Haïti.

C. Questions financières : flux de capitaux, aide et dette

17. Le développement de la mondialisation résulte de la croissance des flux financiers transfrontières, qui occupent

une place particulièrement importante depuis le début de la Décennie. Le montant total des flux à destination des pays en développement et des économies en transition a progressé de manière considérable entre 1990 et 1997, passant de 98 à 300 milliards de dollars, soit une croissance d'environ 17 % par an. Au cours de la même période, les flux de sources privées, qui sont l'une des composantes des flux totaux, ont progressé de près de 30 % par an. En revanche, les flux publics pour le développement ont diminué, revenant de 56,4 milliards de dollars à 44,2 milliards de dollars¹².

18. Avant le déclenchement de la crise financière asiatique, les caractéristiques des flux nets à long terme de ressources étaient dans une large mesure similaires à celles décrites dans l'étude précédente. De plus, comme c'était le cas au milieu de la décennie, les investissements étrangers directs représentaient en 1997 la principale source de financement pour les pays en développement considérés globalement. Toutefois, à partir de la mi-1997, les choses ont profondément changé et la crise financière asiatique continue de se répercuter sur l'ensemble de l'économie mondiale et de provoquer un renversement des tendances passées¹³.

19. À partir de la seconde moitié de 1997, l'adoption par les pays victimes de la crise de mesures destinées à stabiliser leur monnaie et à réduire la demande de financements étrangers a provoqué une « crise de confiance ». Des questions de nature institutionnelle, telle que la nécessité d'assurer la transparence sur les marchés financiers, d'exercer une supervision sur les institutions financières et de gérer celles-ci avec prudence, sont apparues sur le devant de la scène. Les réformes dans ces domaines, y compris la révision de ce qui constitue le rythme souhaitable de libéralisation des flux de capitaux et l'adoption de nouveaux modes de supervision, auront des ramifications dont les effets se feront sentir bien après le début du nouveau millénaire¹⁴.

20. Les investissements étrangers directs vers des pays en développement ont représenté, selon les estimations, 85 milliards de dollars en 1997 soit cinq fois plus qu'en 1990¹⁵. Toutefois, 1997 a marqué une pause dans cette tendance à la hausse, notamment en Asie de l'Est, où les flux sont restés à peu près au même niveau qu'en 1996. Cette stagnation a été compensée par un accroissement des flux à destination de l'Amérique latine, imputable à plusieurs facteurs et en particulier aux mesures de privatisation, à l'amélioration des résultats économiques et à la poursuite de la libéralisation.

21. Ces flux restent cependant très fortement concentrés : en 1997, les 10 principaux pays en développement bénéficiaires ont reçu 72 % des transferts à destination de l'ensemble des pays en développement et des pays en transition (le chiffre était de 71 % en 1991). De plus, ce sont dans une large

mesure toujours les mêmes pays qui sont bénéficiaires puisque sept des 10 pays considérés figuraient déjà dans ce peloton de tête en 1991 (voir tableau 1).

Tableau 1
Dix pays en développement qui sont les principaux bénéficiaires de flux d'investissements étrangers directs en 1991 et en 1997

(En milliards de dollars)

1991		1997	
Mexique	4,7	Chine	37,0
Chine	4,3	Brésil	15,8
Malaisie	4,0	Mexique	8,1
Argentine	2,4	Indonésie	5,8
Thaïlande	2,0	Malaisie	4,1
Venezuela	1,9	Argentine	3,8
Indonésie	1,5	Chili	3,5
Brésil	1,1	Inde	3,1
Turquie	0,8	Venezuela	2,9
Nigéria	0,7	Colombie	2,7
Pourcentage des pays susmentionnés dans l'ensemble des investissements étrangers directs à destination des pays en développement et des économies en transition :			
71,9		70,9	

Source : Banque mondiale.

22. La plupart des pays à faible revenu, et notamment ceux d'Afrique subsaharienne, n'en bénéficient guère : en 1997, les économies d'Asie de l'Est et du Pacifique ont reçu environ 44 % du total et les économies d'Amérique latine environ 35 % alors que les pays d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord n'en recevaient que 2 à 2,5 %.

23. Alors que les investissements directs augmentaient fortement, le financement public du développement n'a cessé de diminuer rapidement depuis le début de la Décennie (voir tableau 2). L'aide publique au développement (APD) nette des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est tombée à son niveau le plus bas depuis que l'ONU a adopté l'objectif de 0,7 % du PIB en 1970 dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement¹⁶. En 1997, l'APD ne représentait que 0,22 % du PNB combiné des membres du CAD. Ce qui est encore plus grave, c'est que la part de l'APD bilatérale destinée aux pays à faible revenu a diminué au cours des années 90, revenant de 45 % en 1991 à 28 % en 1996¹⁷.

Tableau 2
Flux officiels nets de financement pour le développement en faveur des pays en développement et des économies en transition, 1990-1997

(En milliards de dollars)

	1990	1995	1996	1997
Financement officiel pour le développement	56,4	54,0	34,7	44,2
Dont :				
À des conditions préférentielles	43,9	45,4	40,1	37,3
Aux conditions du marché	12,5	8,6	-5,5	6,9

Source : Banque mondiale, *Global Development Finance 1998*, Analysis and summary tables, p. 50, tableau 3.1; les chiffres pour 1997 sont provisoires.

24. Face à cette forte contraction, les gouvernements donateurs prêtent depuis peu une grande attention à la façon d'utiliser le plus efficacement possible l'aide accordée. Il y a 50 ans, les théoriciens du développement considéraient que cette aide devait avoir presque exclusivement comme objectif l'accroissement du PIB, l'accumulation de capital étant considérée comme la principale condition préalable de la croissance. L'aide était ainsi perçue comme un moyen de contribuer à cette accumulation du capital (humain comme physique). À l'heure actuelle cependant, non seulement le développement est considéré d'un point de vue plus général, mais il est communément admis que si l'accumulation du capital est une condition nécessaire de la croissance, elle est loin d'être suffisante.

25. Dans ce contexte, une grande attention est accordée à la nature des politiques mises en oeuvre et, plus précisément, à la nécessité de créer «un environnement stable et crédible, une économie ouverte et concurrentielle et un secteur public limité»¹⁸. L'aide contribue à la croissance des pays en développement qui appliquent des politiques budgétaires, monétaires et commerciales bien conçues mais n'a en revanche aucun effet si ces politiques sont mal conçues¹⁹. La prise de conscience de plus en plus nette de l'importance des politiques macroéconomiques a conduit les donateurs à chercher davantage à accroître l'aide en faveur des «pays qui obtiennent de bons résultats».

26. Le Comité d'aide au développement a également défini des objectifs stratégiques que devraient atteindre les pays en développement d'ici 2015 grâce notamment à l'aide publique au développement, à savoir la réduction de moitié du pourcentage de la population vivant dans la pauvreté totale, l'enseignement primaire universel, l'élimination des dispari-

tés entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire, la réduction des deux tiers des taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans, la réduction des trois quarts de la mortalité maternelle et une inversion de la tendance actuelle à la disparition des ressources écologiques.

27. Par ailleurs, de nombreux pays en développement ploient sous un endettement excessif. La dette extérieure a augmenté de près de 60 % entre 1990 et 1997, ou encore de 162 milliards de dollars depuis le milieu de la décennie. Si elle constitue un problème pour de nombreux pays en développement, elle représente un fardeau particulièrement lourd pour les plus pauvres d'entre eux. Par exemple, les pays d'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés présentent les taux les plus élevés d'endettement extérieur par rapport au PNB et aux exportations. C'est la prise de conscience du fait que de nombreux pays en développement parmi les plus pauvres continuaient à faire face à un endettement excessif qui a conduit à lancer l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en septembre 1996.

28. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale reconnaissent 41 pays comme «pays pauvres très endettés». Ceux-ci se trouvent pour la très grande majorité en Afrique et, en 1996, représentaient environ 12 % de l'endettement total des pays en développement mais seulement environ 3 % de leur PNB et 5 % de leurs exportations. Le principal objectif de l'Initiative consiste à ramener l'endettement à un niveau qui permette d'en assurer le service sans avoir recours à de nouveaux rééchelonnements, dans le cadre d'un programme de développement bien conçu²⁰.

29. L'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, adoptée en mars 1996, rassemble tous les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, pour faire en sorte que l'appui en faveur des efforts de développement de l'Afrique ait une efficacité maximum. D'ailleurs, en 1997, 11 pays d'Afrique ont enregistré un taux de croissance économique égal ou supérieur à 6 %, c'est-à-dire égal ou supérieur à l'objectif fixé en 1991 par l'Assemblée générale dans le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui figure en annexe (sect. II) à la résolution 46/151 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1991, dont l'application est assurée dans le cadre de l'Initiative spéciale²¹.

D. Questions commerciales

30. Depuis le début de la décennie, les échanges mondiaux se sont développés au rythme impressionnant de 6 à 8 % en volume par an en moyenne alors que pendant la même période la croissance du PIB n'a pas dépassé 3 % par an. Au cours de la première moitié de la Décennie, cette croissance a principalement été concentrée en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie de l'Est et du Sud ainsi qu'en Chine, aussi bien pour ce qui est des exportations que des importations. Si cette tendance s'est poursuivie en Amérique latine et dans les Caraïbes, le taux de croissance des exportations des pays d'Asie s'est en revanche ralenti. En Afrique, la croissance des exportations est restée modérée. En 1998, la croissance des importations des pays en développement marque un très fort ralentissement, dans une large mesure lié aux ajustements opérés à la suite de la crise monétaire en Asie et aux conséquences de cette crise.

31. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les mouvements de biens et de services ont été sans aucun doute facilités depuis le milieu de la décennie, et cela en grande partie du fait de la conclusion des accords du Cycle d'Uruguay²², en particulier la création à compter du 1er janvier 1995 de l'Organisation mondiale du commerce. La conclusion de ces accords a été suivie d'une importante phase de libéralisation et d'une baisse sensible des tarifs douaniers moyens (voir tableau 3). Toutefois, ces valeurs moyennes peuvent parfois être trompeuses et cacher de grandes disparités : les obstacles tarifaires et non tarifaires peuvent en effet être très élevés pour certains produits ce qui fait qu'il est extrêmement difficile pour les exportateurs de pénétrer sur certains marchés.

Tableau 3

Niveau moyen des tarifs douaniers avant et après la conclusion des Accords du Cycle d'Uruguay

(En pourcentage)

	Pays développés	Pays en développement	Économies en transition	Monde
Avant la conclusion des accords	6,2	20,5	8,6	9,9
Après la conclusion des accords	3,7	14,4	6,0	6,5

Source : Organisation mondiale du commerce, *Focus, Bulletin d'information*, mai 1998.

32. Le fait que les pays développés et les pays en développement recourent à des obstacles commerciaux non tarifaires, en particulier les mesures antidumping et les droits compensateurs, continue de freiner les échanges commerciaux. Par exemple, à la mi-1997, quelque 150 mesures antidumping étaient en vigueur dans l'Union européenne et 300 environ aux États-Unis²³. Les pays en développement commencent eux aussi à faire un plus grand usage de ces «mesures commerciales correctives»²⁴ puisqu'ils étaient à l'origine, en 1996, de plus de la moitié des mesures antidumping notifiées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)²⁵.

33. Les mesures antidumping, les droits compensateurs et même les quotas sont des obstacles non tarifaires relativement transparents. Bien qu'il ne soit pas toujours aisé de mesurer leur impact sur le bien-être social en évaluant leur effet sur les prix, la production et les flux commerciaux, leur but n'est donc pas difficile à déterminer. En revanche, d'autres formes d'intervention, de plus en plus nombreuses, sont beaucoup moins transparentes. Parmi elles, on mentionnera de nombreuses réglementations en matière de santé et de sécurité, dont les gouvernements se servent parfois pour limiter leurs importations.

34. La première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Singapour en décembre 1996, a marqué un tournant dans la période qui a suivi les négociations d'Uruguay dans la mesure où de nouveaux engagements sectoriels importants ont été pris pendant et après sa tenue. En particulier, des engagements tendant à étendre le régime de droits nuls consolidés d'ici à l'an 2000 (ou 2005 pour quelques pays en développement) aux techniques d'information et aux produits pharmaceutiques ont été pris dans le cadre d'accords préférentiels. La valeur des échanges de ces produits en 1996 a été évaluée à plus de 500 milliards de dollars (les exportations mondiales de marchandises cette année-là s'étant établies à 5 115 milliards de dollars et les exportations mondiales de services commerciaux à 1 260 milliards de dollars)²⁶. En outre, l'Accord sur le commerce des services de télécommunications de base a été conclu en

février 1997 (les engagements correspondants devant entrer en vigueur entre le 1er janvier 1998 et le 1er janvier 2013²⁷), et un important accord de l'Organisation mondiale du commerce visant à libéraliser l'accès aux marchés mondiaux de services financiers a été conclu le 12 décembre 1997²⁸.

35. Les Accords d'Uruguay contiennent aussi un «programme de travail incorporé», qui prévoit de nouvelles négociations dans certains domaines – en particulier une nouvelle série de négociations sur le commerce des services, qui doit commencer d'ici au 1er janvier 2000 – et une évaluation, à des moments déterminés, de la situation dans d'autres domaines – notamment celle de l'application de l'accord sur les textiles et les vêtements, qui devra être achevée à la fin de 2001.

36. En outre, des questions tout à fait nouvelles telles que la prolifération des accords commerciaux régionaux, par exemple, prennent de plus en plus de place et d'importance dans les débats de l'Organisation mondiale du commerce. La conclusion de tels accords n'est pas un phénomène nouveau mais le débat sur leurs avantages et leurs inconvénients se poursuit²⁹. On ne peut cependant affirmer a priori que tel ou tel accord sera profitable aux pays qui l'ont conclu, ses résultats dépendant de la portée de ses dispositions et de la nature de son mécanisme d'application ainsi que de la situation économique de chacun de ses membres et de la politique qu'ils ont choisi de suivre.

37. La Conférence ministérielle de Singapour, qui s'est tenue en 1996 a autorisé la constitution de trois nouveaux groupes de travail, le premier sur le commerce et l'investissement, le deuxième sur la politique à suivre en matière de concurrence et le troisième sur la transparence des pratiques de passation des marchés publics. Elle a également demandé que l'on mène des travaux de recherche sur «la simplification des procédures commerciales», c'est-à-dire sur la facilitation des échanges. Enfin, la question des normes de travail de base, bien que controversée, est de plus en plus souvent débattue. La Conférence de Singapour s'est opposée à l'utilisation des normes de travail à des fins protectionnistes.

38. Dans l'ensemble, depuis la signature des Accords d'Uruguay, les échanges commerciaux s'effectuent dans des conditions de plus en plus favorables, aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement, comme en témoigne la croissance impressionnante du commerce mondial ces dernières années. Cependant, après les événements qui se sont récemment produits en Asie, on ne peut que s'inquiéter des incidences à long terme de la crise financière asiatique sur les politiques commerciales.

III. Le double problème de la mondialisation et de la croissance

39. Depuis le dernier rapport, le terme « mondialisation » a retenu l'attention de la communauté internationale. Bien qu'il se réfère à un phénomène complexe, il exprime le plus souvent l'interdépendance économique grandissante des pays entre eux telle qu'elle se traduit, en particulier, par la variété et le volume croissants des transactions transfrontières concernant les marchandises, les services, les capitaux, les technologies et certaines catégories de main-d'oeuvre. Il se réfère aussi parfois à l'expansion des sociétés transnationales dans le monde et signifie, dans certains cas, que la production de marchandises se diversifie géographiquement, c'est-à-dire qu'une partie d'un produit peut être fabriquée dans un endroit et une autre partie dans un autre endroit.

40. Par certains de ces aspects, la mondialisation entraîne une plus grande efficacité et favorise donc la meilleure utilisation possible des ressources de la planète et la maximisation de la production mondiale. Elle rend les pays plus prospères grâce à la plus grande ouverture dont elle s'accompagne et qui se traduit par l'augmentation des échanges commerciaux et des transferts de technologie qui y sont liés³⁰.

41. Cela étant, la liberté et la croissance accrues des échanges internationaux n'ont pas que des avantages puisqu'elles entraînent de nouveaux problèmes et de nouveaux risques. Certains de ces « problèmes » ont été définis³¹. Le plus important est peut-être celui de la « marginalisation ».

42. En effet, bien que la mondialisation soit souvent présentée comme un phénomène s'étendant au monde entier, de nombreuses régions et, en particulier, de très nombreux pays en développement à faible revenu, n'ont pas encore été touchés. Par exemple, la part de l'Afrique dans les échanges mondiaux de marchandises en 1996 et en 1997 n'était que de 2,2 % environ et était même en recul par rapport à l'année 1990 (puisqu'elle était alors de 2,75 %).

43. Le deuxième problème est celui que cause la crainte des effets déstabilisateurs de la mondialisation, autrement dit la crainte que la croissance qu'elle entraîne ne soit dangereusement déstabilisatrice par nature. La crise financière asiatique a exacerbé ce problème en se propageant par contagion dans plusieurs pays en développement, non seulement d'Asie mais aussi d'autres continents, et ce, bien que ces pays aient appliqué des politiques intérieures et étrangères avisées.

44. Le troisième problème est celui que cause la crainte de l'inertie, c'est-à-dire la crainte que de nombreux problèmes tels que la dégradation de l'environnement ou une maladie

écologique ne soient simplement ignorés au lieu d'être pris en charge collectivement. Dans un environnement mondialisé, l'isolationnisme peut coûter extrêmement cher, argument qui plaide fortement en faveur de la coordination des politiques internationales dans certains domaines.

45. Ainsi, le terme « mondialisation », même s'il résume bien certaines tendances de l'économie mondiale, n'a qu'une valeur descriptive. Intensifier la mondialisation ne peut ni accroître automatiquement la prospérité mondiale ni résoudre tous les problèmes. Si la mondialisation présente des avantages certains, elle présente aussi des risques, le plus grand étant de laisser pour compte les protagonistes les plus petits et les plus faibles du système commercial. Il est en outre de plus en plus évident que si elle a le pouvoir d'accentuer les avantages des bonnes politiques intérieures, elle a aussi celui d'intensifier les effets des politiques intérieures néfastes.

IV. Les pays les moins avancés

A. Situation économique

46. Les pays les moins avancés, qui regroupent une population de près de 600 millions d'habitants, continuent à souffrir de nombreuses rigidités structurelles, du manque d'équipements, de l'accroissement de leur dette et de la faiblesse de leurs institutions. Ainsi, leur PIB réel par habitant a diminué d'environ 0,9 % par an en moyenne entre 1991 et 1995, et si 1996 a été une année exceptionnelle – puisqu'elle a vu leur production par habitant s'accroître d'environ 2,6 %, taux d'accroissement le plus élevé en plus de 20 ans (voir tableau 4) – en 1997, leurs termes d'échange se sont à nouveau détériorés et la croissance de leur PIB par habitant s'est ralentie jusqu'à atteindre 1,9 % environ, ce qui donne à penser qu'ils restent structurellement faibles et vulnérables aux chocs extérieurs. De plus, entre 1991 et 1997, seuls sept de ces pays – dont six situés en Asie – ont réussi à maintenir le taux de croissance de leur PIB par habitant à 3 % ou davantage.

Tableau 4
Pays les moins avancés : indicateurs choisis, 1990-1997

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
PIB par habitant								
(changement annuel en pourcentage)	-0,6	-2,3	-2,0	-1,3	-0,6	1,5	2,6	1,9
Exportation de marchandises (en milliards de dollars)	14,2	14,8	15,0	17,0	17,6	18,5	19,2	15,2
Importation de marchandises (en milliards de dollars)	23,8	25,2	27,0	28,6	25,9	25,4	26,6	24,5
APD (en milliards de dollars)	16,3	16,3	16,5	15,2	16,3	16,6	14,2	..
Flux d'APD vers les pays les moins avancés en pourcentage du PIB des pays donateurs	0,09	0,09	0,09	0,08	0,08	0,06	0,06	..
Termes de l'échange des pays d'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Sud)	1,7	-8,1	-3,5	-1,6	-1,7	-1,8	2,8	-0,2

Sources : CNUCED, OCDE et Banque africaine de développement.

Note : Deux points (..) indiquent que les données ne sont pas disponibles.

47. La plupart des pays les moins avancés ont entrepris des réformes économiques depuis le milieu des années 80, mais l'environnement extérieur ne leur a pas toujours été favorable. Les termes de l'échange des pays d'Afrique, en diminution tout au long des années 80, ont continué à se détériorer entre 1991 et 1995. Ils ne se sont redressés qu'une fois dans les années 90 (d'environ 2,8 % en 1996) et ont fléchi de 0,2 % en 1997. En outre, 15 des pays les moins avancés ont été touchés par la sécheresse entre 1992 et 1994 et 13 ont été dévastés par la guerre civile au cours des années 90³².

48. Si les programmes de stabilisation ont parfois réussi à rétablir l'équilibre macroéconomique des pays les moins avancés, ils n'ont généralement eu que des résultats limités. Il en va de même des politiques de transformation structurelle que ces pays appliquent depuis plusieurs dizaines d'années puisque la plupart d'entre eux sont restés essentiellement agricoles : l'agriculture y est actuellement à l'origine de 40 % de leur PIB consolidé et de 70 % de leurs emplois³³. En outre, quelques-uns de ces pays sont très largement tributaires de minéraux, en particulier de pétrole, de cuivre et de diamants³⁴. Leur secteur manufacturier est dominé par des industries à faible intensité technologique où les salaires sont peu élevés et/ou par des industries à forte intensité de ressources humaines et de main-d'oeuvre.

49. Les problèmes auxquels ils se heurtent dans le secteur manufacturier sont aggravés par le niveau élevé de leur dette et des facteurs externes³⁵. En outre, le fait qu'ils manquent des ressources humaines et des institutions propres à faciliter le bon fonctionnement des marchés entrave les efforts qu'ils font pour développer ce secteur. Il faudrait donc qu'ils entreprennent des réformes intérieures pour accroître la

compétitivité de leurs industries manufacturières, d'autant que peu d'investisseurs étrangers et nationaux sont disposés à prendre des risques dans des pays qui n'ont pas les équipements voulus et où le cadre réglementaire est insuffisant et la situation économique et politique souvent instable³⁶.

50. L'embellie économique que connaissent depuis peu les pays les moins avancés, quoique modeste, a besoin d'être soutenue. Pour cela, il faudrait non seulement qu'ils accélèrent leurs réformes économiques mais aussi que la communauté internationale crée l'environnement nécessaire à cette fin. Lorsqu'ils se sont réunis à Denver en juin 1997, les chefs de gouvernement des pays membres du G-7 et de la Fédération de Russie ont réitéré l'engagement qu'ils avaient pris à Lyon en 1996 d'appuyer les pays les moins avancés dont les réformes économiques progressaient réellement et ont appelé à un nouveau partenariat mondial propre à les aider à persévérer dans leurs efforts de réforme. Lors du Sommet des pays membres du G-8, tenu à Birmingham en mai 1998, ils se sont engagés à appliquer, en coopération avec l'OCDE, une recommandation tendant à fournir une aide non conditionnelle aux pays les moins avancés et ont demandé aux pays membres du G-8 qui ne l'avaient pas encore fait d'annuler les dettes bilatérales contractées par ces pays au titre d'une aide ou de prendre des mesures analogues³⁷.

51. On n'a pas encore pleinement évalué les effets de la crise financière asiatique sur les perspectives de croissance des pays les moins avancés, dont les recettes d'exportation tirées des produits de base agricoles et des matières premières suivent actuellement la courbe descendante des prix. Les pays les moins avancés d'Asie qui bénéficiaient de la prospérité des pays actuellement en crise par le biais des envois de fonds

de leurs travailleurs à l'étranger, d'aides, de prêts, d'investissements étrangers directs (IED) et de leurs échanges commerciaux sont appelés à souffrir le plus, d'autant que la compétitivité de leurs exportations dont la production nécessite une forte intensité de main-d'oeuvre (vêtements et aliments surgelés, par exemple) pourrait être amoindrie par la forte dépréciation des devises des pays d'Asie du Sud-Est. Les pays d'Asie ont beaucoup développé leurs liens commerciaux avec les pays d'Afrique ces dernières années et certains d'entre eux, tels que la Malaisie, sont une source importante d'IED. Cependant, la demande de produits agricoles de base et de minéraux en provenance d'Afrique s'étant réduite dans les pays d'Asie du Sud-Est et les prix des produits de base d'origine africaine ayant chuté, les perspectives économiques des pays les moins avancés d'Afrique se détériorent.

B. Flux de ressources extérieures

52. Le fait que les pays les moins avancés ont un besoin croissant de l'aide publique au développement (APD) contraste fortement avec la réduction constante de l'aide fournie par les pays donateurs. Comme on l'a indiqué plus haut, la part de l'APD dans le PNB des 21 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) est au niveau le plus bas qu'elle ait jamais atteint, ce qui pénalise beaucoup plus les pays les moins avancés que les autres pays en développement. En 1990, par exemple, l'aide qui leur était fournie représentait 0,08 % du PNB des 21 pays susmentionnés mais en 1996, elle n'en représentait plus que 0,06 %, pourcentage très inférieur à celui fixé pour l'APD dont ils sont censés bénéficier, qui est de 0,15 %³⁸. En réalité, les pays membres du CAD consacrent aujourd'hui aux pays les moins avancés, qui regroupent environ 600 millions d'habitants, une part moindre de leur PNB que celle qu'ils leur consacraient en 1990, année où ces pays étaient au nombre de 41 et regroupaient 430 millions d'habitants.

53. En dépit de l'ampleur et du dynamisme croissants des investissements, les pays les moins avancés n'ont pas bénéficié des flux d'IED³⁹. Dans un grand nombre d'entre eux, le ratio IED/PNB a même diminué ces 10 dernières années. En outre, les IED n'ont bénéficié qu'à un petit nombre de pays et ne représentent au total qu'environ un milliard de dollars en chiffres nets⁴⁰. Vu les difficultés que les pays les moins avancés éprouvent à attirer des ressources financières privées, il faudrait créer des conditions qui y favorisent les investissements financiers et une croissance autonome et permettent d'atteindre les objectifs de développement fixés à l'échelle internationale.

C. Dette extérieure

54. L'encours de la dette extérieure des pays les moins avancés est passé de 114,8 milliards de dollars en 1990 à 134 milliards de dollars en 1996. Les ratios dette/PNB et dette/exportations de ces pays restent élevés, puisqu'ils sont environ trois fois et demie supérieurs à ceux des pays en développement dans leur ensemble. Plus de la moitié des pays les moins avancés sont considérés comme «gravement endettés».

55. Ces dernières années, plusieurs initiatives d'allègement de la dette des pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu ont été prises. La plupart des pays les moins avancés en ont bénéficié, sous la forme de l'annulation de dettes au titre de l'APD, du rééchelonnement de dettes officielles auprès des pays membres du Club de Paris, du rachat de créances commerciales ou d'accords multilatéraux sur les dettes.

56. La Banque mondiale et le FMI, qui ont pris une initiative commune visant à alléger la dette des pays pauvres très endettés, vont devoir trouver les moyens de la financer⁴¹. L'aspect novateur de cette initiative est qu'elle vise à amener les pays qui remplissent les conditions requises pour en bénéficier à une position débitrice viable – quel que soit le volume de l'allègement de leur dette auquel il faudra procéder – et donc à leur permettre de sortir du cycle interminable du rééchelonnement et de la consolidation de la dette dont ils étaient jusque-là prisonniers, quelles qu'aient été la nature et la période d'application de leurs politiques. Néanmoins, il faut, pour que la réduction nette de la dette de ces pays soit suffisamment importante, réduire fortement le service de leur dette à l'égard des créanciers publics bilatéraux, ce à quoi certains pays créanciers se sont opposés. Il faut aussi mettre en place les mécanismes voulus pour réduire le service de leur dette, d'où la création de fonds spéciaux au FMI (Fonds fiduciaire PPTE-FASR) et à la Banque mondiale (Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays pauvres fortement endettés).

57. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés exige que les pays susceptibles de remplir les conditions requises démontrent, résultats à l'appui⁴², qu'ils appliquent depuis un certain temps des politiques avisées dans le cadre des programmes d'ajustement appuyés par le FMI et la Banque mondiale. L'allègement de leur dette intervient donc au terme d'un processus et les incite à adopter des politiques rationnelles tout en donnant aux créanciers l'assurance que les ressources dégagées grâce à l'allègement de la dette ne seront pas dilapidées. À la fin du processus, le pays intéressé

bénéficie d'un financement substantiel et de la totalité des mesures d'allégement de la dette le concernant.

58. Depuis le lancement de l'initiative PPTE, en septembre 1996, trois pays les moins avancés d'Afrique, à savoir le Burkina Faso, le Mozambique et l'Ouganda, et un autre pays (la Côte d'Ivoire) ont bénéficié d'une assistance. L'Ouganda a été le premier pays à avoir atteint la fin du processus, c'est-à-dire le stade de décision, en avril 1998 (lorsque le Fonds et la Banque approuvent le contenu de l'accord). Le montant total de l'aide que la communauté internationale a fourni à ces quatre pays au titre de l'allégement de la dette est de près de 4,5 milliards de dollars⁴³. Des pourparlers préliminaires sont en cours pour le Mali et la Guinée-Bissau.

D. Conséquences de la mondialisation pour les pays les moins avancés

59. La marginalisation des pays les moins avancés (PMA) pourrait s'accroître du fait de la mondialisation et de la libéralisation croissantes de l'économie mondiale. Les exportations, les importations, les investissements et le PIB des pays les moins avancés restent négligeables par rapport à ceux des autres pays en développement. La part des pays les moins avancés dans les investissements étrangers mondiaux était estimée à 0,9 % seulement en 1990 et à 0,5 % en 1996. En ce qui concerne les exportations, la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales est tombée de 0,8 % en 1990 à 0,3 % à la fin des années 90. Les recettes d'exportation des pays les moins avancés sont également maigres. En 1997, par exemple, les exportations des pays les moins avancés s'élevaient à 19,2 milliards de dollars, ce qui, pour la même année, est de loin inférieur au montant des exportations de l'Argentine, par exemple.

60. Les exportations des pays les moins avancés se font essentiellement vers les pays de l'OCDE et de l'Union européenne⁴⁴. En effet, les pays les moins avancés bénéficient depuis quelque temps déjà du Système généralisé de préférences (SGP) mis en place par l'OCDE. Ce système a été récemment remanié en faveur des pays les moins avancés, dans la mesure où de nombreux pays de l'OCDE ont étendu l'accès en franchise à une large gamme de produits supplémentaires. Par exemple, l'Union européenne, dans le cadre de la Convention de Lomé, a amélioré l'accès préférentiel au marché pour bon nombre de produits sensibles en faveur des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), qui comprennent 39 pays les moins avancés. En mars 1998, elle a étendu aux autres pays les moins avancés la plupart des préférences prévues par la Convention de Lomé. Le Canada a étendu à quelque 200 nouveaux produits l'accès en fran-

chise et les États-Unis ont fait de même pour environ 1 800 nouveaux produits⁴⁵. Le Japon a déjà exempté de droits de douane et des plafonds SGP la quasi-totalité de ses importations d'articles industriels en provenance des pays les moins avancés. De plus, un certain nombre de pays en développement sont également convenus d'accorder aux pays les moins avancés les avantages du SGP.

61. Cela ne signifie pas pour autant que les problèmes d'accès au marché que connaissent les pays les moins avancés soient totalement résolus. Un nombre considérable de droits substantiels, notamment des crêtes tarifaires élevées, continuent de s'appliquer à certains de leurs principaux produits d'exportation sur tous les grands marchés. De graves lacunes subsistent dans la libéralisation des importations en provenance des pays les moins avancés, notamment des droits de douane généralement élevés applicables à de nombreux produits agricoles sensibles, aux importations agricoles hors contingent et à plusieurs produits de l'industrie alimentaire⁴⁶.

62. En outre, bien que de nombreux produits (en particulier des produits tropicaux) en provenance des pays les moins avancés bénéficient d'exemptions de droits de douane ou aient obtenu le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) dans de nombreux pays de l'OCDE, leurs produits industriels tels que les textiles, les vêtements, les chaussures et les articles en cuir, sont encore exclus du SGP et sont par conséquent soumis à des droits pouvant atteindre 30 % dans certains pays de l'OCDE.

63. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue en décembre 1996 à Singapour, et qui mettait l'accent sur le renforcement des capacités, a adopté un Plan d'action pour les pays les moins avancés. Dans ce plan, les pays développés et les pays en développement sont convenus, sur une base autonome, d'examiner les possibilités d'accorder un accès préférentiel en franchise aux exportations en provenance des pays les moins avancés. Par la suite, au cours de la réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement commercial des pays les moins avancés, qui s'est tenue en octobre 1997, six pays en développement – l'Égypte, la République de Corée, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et la Turquie – ont affirmé leur intention d'accorder un accès préférentiel ou en franchise à une large gamme de produits industriels et certains produits agricoles en provenance des pays les moins avancés dans le cadre du SGP. Le Chili et l'Indonésie étudient la possibilité d'adopter des schémas analogues. Le Maroc va adopter un régime de franchise pour les importations de certains produits des pays les moins avancés africains. L'Inde et l'Afrique du Sud ont mis l'accent sur des concessions tarifaires spéciales en faveur des pays les moins avancés à l'intérieur de leurs groupements sous-régionaux respectifs.

V. Perspectives pour le prochain millénaire

64. Alors que l'économie mondiale est sur le point de s'engager dans le XXI^e siècle, elle doit faire face à d'énormes difficultés sur le plan de la croissance et de la durabilité. Les conférences internationales des Nations Unies consacrées aux divers aspects du développement ont changé l'idée qu'on se faisait jusqu'alors d'une stratégie de développement durable. Sur le plan international, les conceptions du développement s'orientent de plus en plus nettement vers des questions telles que l'élimination de la pauvreté, et les projets de développement visent à nouveau à atteindre des objectifs chiffrés.

65. Toutes les stratégies de développement, qu'elles soient de conception récente ou non, reconnaissent que le développement est avant tout l'affaire des pays. Toutefois, sur ce plan également, la notion de «bonne» politique nationale a évolué du fait de la mondialisation et est désormais plus nuancée. On s'accorde ainsi de plus en plus largement à reconnaître qu'il importe de diversifier les politiques, que le développement recouvre des aspects très divers et qu'il doit en être de même en ce qui concerne les politiques. Enfin, l'accent est mis depuis peu sur la nécessité de mettre en oeuvre des politiques originales pour lutter contre la vulnérabilité accrue qui résulte de la mondialisation croissante.

66. C'est pourquoi, si la maîtrise de l'inflation est un des éléments les plus importants des mesures préconisées aux fins de la stabilisation, des recherches récentes semblent indiquer qu'un faible taux d'inflation n'est pas nécessairement nuisible à la croissance économique. D'autre part, alors qu'un moyen efficace d'atteindre la stabilité macroéconomique est de réduire les déficits des budgets et des comptes courants, il est à présent généralement admis qu'il n'existe pas de formules ou de stratégies simples permettant de déterminer le montant optimal de ces deux déficits. Par ailleurs, si l'on a pendant longtemps minimisé l'importance de la stabilisation de la production et de l'emploi, on reconnaît de plus en plus souvent qu'un des objectifs primordiaux à long terme doit être d'éviter ou de réduire au minimum la récession de l'économie, étant donné que ses conséquences sur les plans économique et social peuvent se révéler désastreuses. Enfin, si les stratégies appliquées au début des années 90 s'appuyaient sur le principe de l'État «minimaliste et non interventionniste», on privilégie désormais l'approche selon laquelle «les pouvoirs publics doivent concentrer leur action sur les paramètres fondamentaux que sont les politiques économiques, l'instruction, la santé, les routes, l'ordre public, la protection de l'environnement...»⁴⁷. On s'aperçoit à présent

que les différents objectifs sont beaucoup plus étroitement liés qu'on ne le pensait auparavant, et qu'il convient d'adopter une large gamme de mesures en tenant compte de la situation de chaque pays.

67. Cela signifie non seulement que la mise en oeuvre d'un ensemble de politiques recouvrant différents aspects est une condition indispensable à la croissance, mais aussi qu'une politique appliquée de façon isolée risque fort de s'avérer insuffisante⁴⁸. Il importe par conséquent d'adopter des politiques complémentaires dont dépendront les résultats des efforts de développement. Il ne suffit pas d'agir sur un seul front. Au contraire, il semble que deux politiques tendant vers la croissance menées de concert se renforcent mutuellement. L'ouverture au commerce, à l'investissement et à la finance sont des politiques souvent citées en exemple. Cela étant, il convient également de souligner la nécessité d'élaborer des politiques novatrices, en mettant davantage l'accent sur les risques qu'entraîne la mondialisation et en s'efforçant de réduire les vulnérabilités.

68. Appliquant le principe de la diversification des politiques, l'Allemagne, par exemple, a indiqué que l'assistance qu'elle fournit en faveur du développement concerne directement trois domaines prioritaires : la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et des ressources, l'éducation et la formation⁴⁹. Le Gouvernement danois s'est également fixé pour objectif de réduire la pauvreté et donc, pour assurer que son aide aille aux plus pauvres, 18 des 20 pays qui bénéficient des programmes de l'Agence danoise de développement international (DANIDA) font partie des pays les moins avancés⁵⁰. Le Conseil des ministres finlandais a adopté une décision de principe sur la coopération pour le développement, en septembre 1996, au moment où le Gouvernement finlandais réaffirmait sa volonté d'atteindre à nouveau l'objectif qu'il s'était fixé, à savoir de consacrer 0,7 % du revenu national à la coopération pour le développement. Il s'emploiera dans un premier temps à accroître le montant du budget consacré à la coopération pour le développement afin que celui-ci atteigne 0,4 % du PNB d'ici à l'an 2000. La décision de principe confirme les principaux objectifs de la politique finlandaise en matière de coopération pour le développement, à savoir réduire la pauvreté; lutter contre les dangers environnementaux qui menacent l'ensemble du monde, en aidant les pays à résoudre leurs problèmes écologiques; et promouvoir l'égalité, la démocratie et les droits de l'homme⁵¹. L'aide au développement fournie par les Pays-Bas est également multidimensionnelle, et met l'accent en particulier sur l'aspect social, sur l'amélioration de l'environnement et sur les besoins prioritaires des pays les plus pauvres. Au début de 1997, ces principes fondamentaux ont été concrétisés par l'adoption de cinq objectifs directement

mesurables et ils continueraient à être considérés comme des priorités lors de l'établissement du budget de 1998. Ainsi, le poste le plus important du budget consacré par les Pays-Bas à la coopération pour le développement est celui du développement social⁵².

69. Comme c'est souvent le cas pour de nombreux plans de développement, ceux élaborés par l'Oman et le Niger mettent l'accent sur un certain nombre d'objectifs multidimensionnels en matière de développement.

VI. Rôle du système des Nations Unies

70. Depuis le début de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, les grands sommets et conférences organisés sous les auspices des Nations Unies ont accordé une attention croissante au caractère multidimensionnel du développement. Les thèmes sur lesquels la communauté internationale est arrivée à un consensus pourraient être repris pour servir à définir des priorités et politiques en matière de développement. La série de grandes conférences organisées depuis le début de la décennie s'est clôturée par le Sommet mondial de l'alimentation, qui a abouti à la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale⁵³, par laquelle les participants se sont engagés à s'efforcer d'éliminer la faim dans le monde. L'Assemblée générale a procédé à une évaluation quinquennale des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet «Planète Terre + 5») en juin 1997 et d'autres examens quinquennaux sont prévus : en 1999 pour la Conférence internationale sur la population et le développement, en 2000 pour le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et en 2001 pour la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Le Conseil économique et social s'est également activement employé à promouvoir un suivi intégré et coordonné des grandes conférences des Nations Unies. Il a tenu une session extraordinaire consacrée à cette question en mai 1998. Une réunion informelle doit avoir lieu en 1999 afin d'examiner les activités menées par le système des Nations Unies et les autres institutions internationales et nationales compétentes, en vue d'élaborer des indicateurs de base permettant d'évaluer les progrès accomplis sur le plan du suivi coordonné et intégré des conférences et sommets des Nations Unies.

71. Prenant pour assise les textes adoptés par les récentes conférences des Nations Unies et d'autres accords pertinents, l'Assemblée générale, par sa résolution 51/240, en date du 20 juin 1997, a adopté l'Agenda pour le développement tel qu'il figure dans l'annexe à cette résolution, qui vise à établir

plus solidement un partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement. Ce document passe en revue les principales composantes du développement, telles que la croissance économique, le commerce, les finances, la science et la technologie, l'élimination de la pauvreté, l'emploi et la mise en valeur des ressources humaines, et place un nouvel accent sur le rôle de la démocratie, les droits de l'homme, la participation de la population, la conduite avisée des affaires publiques et la promotion de la femme. À ce titre, il constitue un cadre général pour la coopération internationale pour le développement. Il représente par ailleurs un progrès décisif dans la mesure où il a permis de dégager un consensus international et de concilier les divers points de vue concernant les objectifs et les impératifs du développement socioéconomique. Enfin, il faut y voir une synthèse concrète des diverses questions inscrites à l'ordre du jour des grandes conférences des Nations Unies organisées dans les années 90.

72. La Stratégie internationale du développement souligne que la relance et l'accélération du développement supposent un climat économique international à la fois dynamique et favorable, et, à l'échelon national, des politiques menées avec détermination⁵⁴. La Stratégie prévoit également que l'ONU s'acquitte du rôle qui lui incombe dans ce domaine, conformément aux dispositions de la Charte relatives aux fonctions de coordination et de gestion des politiques macroéconomiques que remplit le Conseil économique et social au niveau international⁵⁵. À cet effet, le Conseil organise chaque année une concertation de haut niveau avec les responsables des institutions financières et commerciales internationales. Lors du débat de haut niveau qu'il a tenu à sa session de 1997, en particulier, le Conseil a abordé le thème suivant : «Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce» et a adopté les conclusions concertées 1997/1⁵⁶, dont le suivi est assuré par le système des Nations Unies conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale.

73. La Stratégie internationale du développement souligne que les activités du système des Nations Unies doivent devenir encore plus cohérentes grâce à une coopération et une coordination plus étroites entre les institutions et à des mesures d'organisation permettant de renforcer la contribution du système au développement⁵⁷. À cet égard, le Comité administratif de coordination (CAC) a reconnu qu'il importait de formuler des objectifs stratégiques communs, de mettre à profit tous les moyens de renforcer la coopération entre les programmes et de tirer parti des capacités et des ressources dont dispose le système, tant au Siège que sur le terrain. Les travaux menés par les équipes spéciales interinstitutions du CAC et les recommandations qu'elles ont formulées consti-

tuent une base solide en vue de poursuivre les efforts et mobiliser le soutien du système des Nations Unies pour assurer le suivi coordonné des conférences. La détermination des organismes du système des Nations Unies qui participent aux travaux des équipes spéciales et l'esprit de coopération qu'elles ont instauré ont suscité une prise de conscience accrue quant à la nécessité de poursuivre le dialogue entre les organismes des Nations Unies, ainsi qu'entre ceux-ci et les gouvernements, afin de réaliser les objectifs fixés lors des conférences.

74. On a continué de renforcer la coordination interorganisations dans différents domaines. En ce qui concerne le développement rural et la sécurité alimentaire, le CAC a approuvé en avril 1997 une proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) tendant à créer au sein du CAC un Réseau sur le développement rural et la sécurité alimentaire qui remplacera le Sous-Comité du développement rural. Au niveau des pays, le Réseau se compose de groupes thématiques sur le développement rural et la sécurité alimentaire mis en place dans le cadre du système des coordonnateurs résidents. Au niveau du Siège, il comprend 20 organismes des Nations Unies concernés qui participent aux travaux des groupes de pays et leur apportent un soutien. Le Réseau, dont les activités sont conjointement coordonnées et financées par la FAO et le FIDA, avec la collaboration étroite du Programme alimentaire mondial (PAM) permettra d'assurer le suivi interinstitutions du Sommet mondial de l'alimentation. D'autre part, la FAO et le PAM ont entrepris de mener en commun des activités de formation sur les questions touchant la sécurité alimentaire.

75. La collaboration entre la Banque mondiale et le PAM sur le terrain couvre pratiquement tous les aspects des activités de développement, dont l'aide alimentaire, la gestion des ressources naturelles, la remise en état et le développement des infrastructures physiques, la mise en valeur des ressources humaines et la création d'emplois pour les plus démunis.

76. Le PAM, le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) entretiennent une coopération étroite. Un mémorandum d'accord conclu entre le HCR et le PAM met notamment l'accent sur l'identification et l'évaluation des besoins des bénéficiaires, le suivi et l'établissement des rapports, l'importance accordée aux femmes et aux enfants, et l'élaboration de plans d'action conjoints pour les activités menées sur le terrain. Le mémorandum d'accord entre le PAM

et l'UNICEF porte sur des aspects importants de leurs responsabilités respectives en ce qui concerne la mise en oeuvre de programmes d'assistance de grande ampleur dans les domaines de l'assainissement, de la santé, de l'eau et de la protection des enfants.

77. La Stratégie internationale du développement stipule que les organes et organismes compétents du système des Nations Unies devraient prendre des mesures afin d'assurer le suivi des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay⁵⁸. À sa session de fond de 1998, le Conseil économique et social a tenu un débat de haut niveau, dont le thème était le suivant : «Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le Cycle d'Uruguay : répercussions, perspectives et défis pour les pays en développement, les moins avancés en particulier, dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation du commerce». À l'issue du débat, le Conseil a, pour la première fois depuis sa création, adopté un communiqué ministériel (E/1998/L.13) qui a donné un élan politique aux négociations commerciales menées sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce.

78. S'agissant de la politique agroalimentaire, la FAO a intensifié ses activités au cours des deux dernières années, en aidant les pays en développement à intégrer leur politique commerciale au sein d'une politique agricole d'ensemble et en évaluant les incidences des réformes politiques bilatérales et multilatérales, en particulier celles qui découlent de l'Accord de l'Uruguay Round sur l'agriculture. La FAO, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce, fournit également une assistance technique à ses pays membres, notamment pour les questions liées aux normes de qualité et de sécurité alimentaires. La FAO participe avec d'autres organisations internationales à la mise en oeuvre du Plan d'action pour les pays les moins avancés adopté lors de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenue à Singapour, et qui vise à améliorer la capacité de ces pays de s'adapter aux exigences du nouveau système commercial et de tirer parti des perspectives offertes par celui-ci.

79. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) collabore avec la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce en vue de formuler des directives et de recenser des moyens de promouvoir la coopération internationale afin que les politiques environnementales et commerciales se renforcent mutuellement et contribuent au développement durable. Le PNUE, avec le concours de la FAO, est parvenu à dégager un consensus au niveau intergouvernemental sur le texte d'une convention sur l'application des procédures de consentement préalable en connaissance de cause dans le cas de certains pesticides et des substances chimiques dangereuses qui font l'objet du commerce interna-

tional. La convention établira une liste des substances dangereuses et aidera les pays en développement à obtenir les informations nécessaires pour se protéger des effets néfastes, tant pour la santé que pour l'environnement, du commerce des substances chimiques dangereuses et des pesticides.

80. Des questions telles que l'éradication de la pauvreté et de la faim, une plus grande équité dans la répartition des revenus et la mise en valeur des ressources humaines restent encore à résoudre. L'éradication de la pauvreté reste un objectif prioritaire pour les membres du Comité administratif de coordination. Celui-ci a adopté une déclaration d'engagement en faveur de l'éradication de la pauvreté, soulignant la nécessité d'établir des priorités communes et de faire en sorte que la lutte contre la pauvreté soit menée sur un front aussi large que possible, avec la pleine participation des gouvernements et des autres acteurs du développement. Cette déclaration d'engagement prônait la démarginalisation des pauvres, leur pleine participation aux stratégies de réduction de la pauvreté et un meilleur accès de ce groupe de population aux institutions, notamment politiques et judiciaires. Elle soulignait en outre la nécessité de prendre des mesures et de mettre en place des conditions favorables aux pays en développement, en particulier les moins avancés, afin que tous puissent profiter des bienfaits de la libéralisation du commerce, de l'investissement et du transfert de technologie.

81. De par leurs activités, les organismes du système des Nations Unies contribuent également à l'élimination de la pauvreté. Le PAM aide les pauvres à se doter de moyens de subsistance et les encourage à devenir autonomes par l'intermédiaire de projets «vivres contre travail». Une attention particulière est accordée à la promotion de la femme; d'ailleurs, le PAM s'est notamment engagé à consacrer 60% de ses ressources de programme aux femmes, dans le cas où les inégalités entre les sexes sont particulièrement prononcées; à consacrer 50% des ressources des programmes de pays prévues au titre de l'éducation à l'amélioration de la situation des petites filles; à améliorer la participation des femmes aux prises de décisions relatives à la conception des projets et à la gestion des ressources alimentaires; ainsi qu'à intensifier la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et recenser systématiquement les avantages procurés directement aux femmes.

82. Les activités de lutte contre la pauvreté menées dans le cadre du Programme de gestion des transformations sociales (MOST) de l'UNESCO mettent l'accent sur le renforcement des capacités d'action des pauvres, avec divers projets dans des domaines tels que l'aménagement urbain, les facteurs culturels et ethniques responsables de la pauvreté, l'élimination de la pauvreté dans les zones rurales, et les questions touchant les femmes et la pauvreté. L'UNESCO a créé au

Centre d'échange d'informations du Programme MOST une banque de données des meilleures pratiques faisant une large place à l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale, afin de recenser et de diffuser des informations sur les projets menés dans le monde entier et de contribuer ainsi à trouver des solutions efficaces qui permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de remédier à la situation des sans-abri et d'encourager le développement économique, l'égalité des sexes et la participation de la collectivité. Dans le cadre du Centre d'échange d'informations du Programme MOST, un système d'information sur les programmes de microcrédit sera mis en place en concertation avec la Banque Grameen.

83. En ce qui concerne les activités de mise en valeur des ressources humaines et de renforcement des capacités, l'UNESCO a organisé des programmes d'éducation et de formation, dispensés dans un cadre institutionnel ou non, axés sur la recherche d'activités productives à l'intention des femmes et des petites filles vivant dans les zones touchées par la pauvreté. Le PAM appuie également la mise en valeur des ressources humaines par l'intermédiaire de ses projets d'aide alimentaire : il s'efforce d'éviter que les générations futures ne soient victimes de la pauvreté en lançant des programmes d'alimentation complémentaire qui viennent généralement renforcer ses autres programmes dans les domaines du contrôle, de la nutrition, de l'éducation pour une bonne alimentation, de l'immunisation, de la santé ou en faveur de la promotion d'habitudes alimentaires saines.

84. La lutte contre l'offre illicite de stupéfiants et la promotion du développement rural doivent faire partie intégrante des stratégies visant à éliminer la pauvreté. Pour soutenir les efforts entrepris au niveau gouvernemental dans les pays en développement, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) mène des activités de coopération technique et s'emploie à promouvoir des programmes de cultures de remplacement de façon à mettre un terme à la culture illicite du pavot à opium et du cocaïer. Le montant de l'aide fournie par le PNUCID de 1987 à 1996, en faveur de programmes de cultures de remplacement, s'élève à 151,3 millions de dollars pour l'Amérique latine, soit 58 % du total des fonds investis par le PNUCID au titre de tels programmes, 58 millions (22 %) pour l'Asie du Sud-Ouest et 52,4 millions (20 %) pour l'Asie du Sud-Est.

85. La dégradation de l'environnement reste un sujet de grave préoccupation pour tous les pays, comme le rappellent la Déclaration et la Stratégie internationale du développement. Les activités menées par le PNUE contribuent au renforcement de la coopération économique et technique au niveau des pays, que préconisent la Stratégie, la Déclaration et l'Agenda pour le développement. En tant qu'organisme

d'exécution des activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUE aide les pays à élaborer et mettre en oeuvre des activités visant à tirer parti de l'amélioration de l'environnement mondial en s'acquittant des obligations qui leur incombent en vertu des conventions sur la diversité biologique⁵⁹, les changements climatiques⁶⁰, la protection de la couche d'ozone et des accords relatifs au contrôle de la pollution dans les eaux internationales. Les accords internationaux conclus récemment dans le domaine de l'environnement, notamment ceux relatifs aux changements climatiques, à la diversité biologique, à la protection de la couche d'ozone et aux déchets dangereux, semblent avoir imprimé un nouvel élan tant à la coopération économique internationale qu'à la coopération pour le développement.

86. Conformément aux directives de l'Assemblée générale et des conférences internationales sur l'environnement et le développement, le PNUE a redéfini sa mission, remanié la structure, l'orientation et le contenu de ses programmes, et revu les modalités de ses travaux, en mettant l'accent sur la décentralisation, les partenariats, la nécessité de s'assurer de nouveaux appuis et de renforcer ses liens avec ses partenaires de longue date. Afin d'appuyer plus efficacement les efforts entrepris par la communauté internationale pour enrayer la dégradation de l'environnement et de faciliter le rôle du PNUE, qui est notamment de favoriser de façon cohérente la concrétisation de la dimension environnementale du développement durable, le Conseil d'administration du PNUE, à sa dix-neuvième session, tenue en 1997, a rappelé les fonctions essentielles qui seraient celles d'un Programme des Nations Unies pour l'environnement revitalisé, au mandat recentré⁶¹. Outre le rôle qu'il joue sur le plan de la recherche d'un consensus en matière de politique environnementale, le PNUE a été chargé de faciliter et de coordonner la mobilisation de l'aide internationale en cas de catastrophe naturelle (par exemple, les incendies de forêt survenus en Indonésie).

87. Le PAM se sert de ses ressources alimentaires pour contribuer à protéger et à améliorer l'environnement en fournissant une aide alimentaire aux communautés pauvres qui souffrent de la faim. Les interventions du PAM consistent notamment à créer des emplois dans le secteur forestier, à mener des activités de conservation de l'eau et des sols dans le cadre de projets «vivres contre travail», à introduire des mesures d'incitation afin d'améliorer la sécurité alimentaire au sein des ménages et d'encourager la production agricole par le biais de projets d'irrigation à petite échelle, et à apporter son soutien à la régénération et à la protection des terres.

88. À moins de deux ans du troisième millénaire, bon nombre des objectifs énoncés dans la Déclaration et la Stratégie internationale du développement n'ont pas encore

été réalisés. On est loin, par exemple, d'atteindre le taux de croissance de 7% mentionné dans la Stratégie internationale du développement. Il convient, pour progresser davantage, de prendre des mesures tant au plan national qu'au plan international. Il est certainement d'autant plus aisé de justifier une action concertée au niveau international que les économies sont, plus que jamais, étroitement liées partout dans le monde. La récente crise financière qui a touché l'Asie en est la preuve. La communauté internationale doit prendre des mesures résolues pour créer l'environnement extérieur favorable préconisé par la Déclaration et par la Stratégie internationale du développement, afin de promouvoir la conception d'ensemble du développement qu'ont définie les conférences mondiales organisées par les Nations Unies dans les années 90.

89. Toutefois, la valeur de toute stratégie de développement est fonction des éléments qui la composent. Il importe d'élaborer des politiques nationales appropriées parallèlement aux activités menées au plan international. À cet égard, on s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'il convient d'adopter une approche unifiée du développement et une combinaison judicieuse de politiques adaptées à la situation de chaque pays. Un ensemble de politiques multidimensionnelles semble nécessaire car une politique appliquée de façon isolée risque fort de s'avérer insuffisante. C'est ici que doivent intervenir les politiques complémentaires, dont dépend le succès des activités de développement. Et pour cela, il convient de privilégier l'adoption de politiques originales, et de s'intéresser davantage aux moyens de faire face à la mondialisation et de réduire les vulnérabilités. Les membres de la communauté internationale doivent, tous ensemble, unir leurs efforts pour s'atteler à cette tâche.

90. Les solutions choisies pour faire face aux réalités nouvelles de la mondialisation de l'économie mondiale sont d'une importance primordiale et il sera vital de pratiquer une politique d'ouverture. Dans le contexte de la mondialisation, les réformes introduites sur le plan de la politique macroéconomique, de la politique commerciale, de la déréglementation et de la privatisation doivent aller de pair avec des réformes encore plus profondes des institutions politiques, de l'administration et du système judiciaire, ainsi qu'avec la mise en place de mécanismes de protection sociale. Ainsi, une stratégie nationale de réforme des institutions, entre autres, doit accompagner la stratégie d'ouverture au plan extérieur. Toutefois, le rôle que doivent jouer les pouvoirs publics et les divers organismes d'État varie en fonction du niveau de développement et des problèmes spécifiques qui en résultent⁶². Il faudra donc déterminer pour chaque pays la juste combinaison de politiques et de réformes institutionnelles.

Notes

- ¹ Résolution S-18/3 de l'Assemblée générale du 1er mai 1990, annexe, par. 12.
- ² Résolution 45/199 de l'Assemblée générale du 21 décembre 1990, annexe.
- ³ Ibid., par. 18.
- ⁴ Ibid., par. 17.
- ⁵ Ibid., par. 14.
- ⁶ Voir les rapports du Secrétaire général sur la Déclaration (A/47/397), sur la Stratégie (A/47/270-E/1992/74) et sur l'application de la Déclaration et de la Stratégie (A/49/328).
- ⁷ Résolutions 47/152 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1992, et 48/185 du 21 décembre 1993.
- ⁸ Résolution 49/92 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1994.
- ⁹ Résolution 51/173 de l'Assemblée générale du 16 décembre 1996.
- ¹⁰ Pour plus de détails, voir *La situation économique et sociale dans le monde, 1998* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.II.C.1 et rectificatifs), chap. II.
- ¹¹ L'espérance de vie a diminué dans certains pays d'Afrique, en particulier ceux touchés par la propagation du VIH/sida. De plus, l'Afrique est la seule région où certains pays ont enregistré un accroissement des taux de malnutrition depuis le début des années 90. Le pourcentage d'enfants d'un poids insuffisant a augmenté dans plusieurs pays dont l'économie stagne. Voir UNICEF, *La situation des enfants dans le monde*, Oxford (Royaume-Uni), Oxford University Press, 1998.
- ¹² Banque mondiale, *Global Development Finance 1998, Analysis and summary tables*, p. 3.
- ¹³ Voir le rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés (A/53/228).
- ¹⁴ Pour une discussion des mesures prises afin de réduire les risques d'exposition aux crises financières, voir *La situation économique et sociale dans le monde, 1998* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.II.C.1), chap. I; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.II.D.6); et «Les flux financiers mondiaux et leur incidence sur les pays en développement», rapport du Secrétaire général (A/53/398).
- ¹⁵ *La situation économique et sociale dans le monde, 1998*, ..., tableau A.25.
- ¹⁶ Résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale du 24 octobre 1970, par. 43.
- ¹⁷ Ce recul s'explique en partie par le fait que dans de nombreux pays bénéficiaires importants, la guerre civile ou les conditions économiques ou politiques ont entraîné un blocage de la fourniture de toute aide au développement importante.
- ¹⁸ Joseph E. Stiglitz et Lyn Squire, «International development: is it possible», *Foreign Policy*, printemps 1998.
- ¹⁹ Craig Burnside et David Dollar, *Aid, Policies and Growth*, Banque mondiale, document de travail No 1777 (Washington, DC, Banque mondiale, avril 1997).
- ²⁰ La Banque mondiale assure la coordination entre une vingtaine de créanciers multilatéraux alors que le FMI assure la coordination entre créanciers bilatéraux. Dans le même temps, le Club de Paris a déclaré qu'il était prêt à porter de 67 à 80 % la part de la dette pouvant être prise en compte dans le cadre de l'Initiative («conditions de Lyon»).
- ²¹ Pour plus de détails concernant ce programme, voir Département de l'information, Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, DPI/1970, mars 1998.
- ²² Voir *Instruments juridiques reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, faits à Marrakech le 15 avril 1994* (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).
- ²³ Peter Hoeller, N. Girouard et A. Colecchia, «The European Union's Trade Policies and their Economic Effects», OCDE, document de travail du Département de l'économie, No 194, 4 mai 1998.
- ²⁴ Par exemple, le Mexique avait pris une centaine de mesures de ce type à la mi-1997 (Peter Hoeller, N. Girouard et A. Colecchia, op. cit.).
- ²⁵ Organisation mondiale du commerce, Comité des pratiques antidumping, document G/ADP/N/35/ARG, 27 mars 1998.
- ²⁶ Pour plus de détails, voir Organisation mondiale du commerce, *Rapport annuel, 1997*, Genève, 1997.
- ²⁷ Ibid.
- ²⁸ Pour plus de détails, voir le No 25 du bulletin d'information de l'Organisation mondiale du commerce, *Focus*, décembre 1997.
- ²⁹ En fait, entre 1947 et le début de 1995, le GATT et l'Organisation mondiale du commerce ont été informés de la conclusion de plus d'une centaine d'accords régionaux (dont tous ne sont cependant plus en vigueur). En février 1996, l'Organisation mondiale du commerce a décidé de créer un Comité des accords commerciaux régionaux qu'elle a notamment chargé d'étudier comment les pays parties à ces accords devraient rendre compte de leurs échanges et présenter leurs rapports (voir Organisation mondiale du commerce, *Trading Into the Future*, 2e éd., Genève, février 1998).
- ³⁰ Ceux qui s'intéressent aux effets des transferts de technologie maintiennent que «l'ouverture d'un pays aux échanges internationaux est comparable à tous égards, sur le plan économique, à un progrès technologique, l'un et

- l'autre entraînant une augmentation partielle des richesses, au risque, dans certains cas, d'une redistribution des revenus (voir Dani Rodrik, *Has Globalization Gone Too Far?* Institute for International Economics, Washington, mars 1997, p. 31).
- ³¹ Peter D. Sutherland et John W. Sewell, «The challenges of globalization», commentaire formulé par le personnel du Conseil du développement outre-mer, 1998.
- ³² *World Military and Social Expenditures, 1993* et *Enquête sur la situation économique et sociale dans le monde*, plusieurs années.
- ³³ Pour une analyse plus approfondie, voir le rapport 1995 de la CNUCED sur les pays les moins avancés, *Examen à mi-parcours du Programme d'action*, chap. III intitulé «Le secteur manufacturier dans les pays les moins avancés : résultats, enjeux et perspectives» (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.II.D.2).
- ³⁴ La plupart des pays les moins avancés exportent deux ou trois produits au maximum, qui représentent plus de 70 % de leurs exportations. Leurs grands produits d'exportation sont le pétrole brut, le café, les diamants, le coton, le jute, le cuivre, le cobalt, les poissons et les crustacés, les bois tropicaux et les bananes. En outre, presque tous ces produits sont exportés à l'état brut. Voir Organisation mondiale du commerce, «Les obstacles à l'accès au marché pour les pays les moins avancés», document établi par le secrétariat de l'OCDE, WT/LDC/HL/19*, 21 octobre 1997.
- ³⁵ Voir A. Adenikinju et S. Olofin, «Economic policy and manufacturing sector performance in Africa», Université d'Ibadan, Nigéria, 1998.
- ³⁶ Organisation mondiale du commerce, «Market access for the least developed countries: where are the obstacles?», document élaboré par le secrétariat de l'OCDE, WT/LDC/HL/19*, 21 octobre 1997, p. 13.
- ³⁷ Voir communiqué du Sommet de Birmingham, tenu du 15 au 17 mai 1998, par. 7.
- ³⁸ CNUCED, *Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés*, Genève, 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.II.D.20).
- ³⁹ Par exemple, l'Afrique subsaharienne, qui regroupe la majorité des pays les moins avancés, a reçu en moyenne 27 dollars d'aide par habitant et 3 dollars d'investissements étrangers directs par habitant en 1997 contre 13 dollars et 62 dollars, respectivement, pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Des initiatives prises récemment en vue de stimuler le développement en Afrique visent à réduire ces écarts. Source des estimations : OECD News Release, 18 juin 1998, p. 1.
- ⁴⁰ En 1996, le pays le moins avancé qui bénéficiait le plus des investissements étrangers directs était l'Angola, où les investissements ont été évalués à 290 millions de dollars. Venaient ensuite la République-Unie de Tanzanie (190 millions de dollars) et l'Ouganda (135 millions de dollars). Les autres pays les moins avancés d'Afrique ont bénéficié de flux d'investissements étrangers directs de 1 à 30 millions de dollars. Dans le Pacifique, Vanuatu a été le pays qui a bénéficié le plus de ces investissements (36 millions de dollars), suivi par les Îles Salomon. Bon nombre de pays les moins avancés n'ont pas bénéficié des flux d'investissements étrangers directs en 1996 et certains d'entre eux n'en ont pas bénéficié depuis 1991 (source des données : CNUCED, base des données IED/sociétés transnationales).
- ⁴¹ Cette section s'inspire très largement de l'*Enquête sur la situation économique et sociale dans le monde, 1998*, chap. III.
- ⁴² Le processus dure habituellement six ans mais, au milieu de la période en question, la communauté internationale s'engage officiellement lorsque les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale approuvent le contenu de l'accord, à ce que l'on appelle «le stade de décision».
- ⁴³ Alassane D. Ouattara, Directeur général adjoint du FMI, déclaration sur le thème «Africa: Recent Development and Globalization», réunion d'information officielle de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, New York, 18 juin 1998, p. 3.
- ⁴⁴ Le thème principal du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social en juillet 1998 était le suivant : «Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le Cycle d'Uruguay : répercussions, perspectives et défis pour les pays en développement, les moins avancés en particulier, dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation du commerce». Les secrétariats de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce ont établi conjointement un rapport sur cette question en vue du débat (E/1998/55, annexe). Voir également le projet de communiqué ministériel présenté par le Président du Conseil (E/1998/L.13).
- ⁴⁵ La présente section fait largement référence au rapport susmentionné établi publié par les secrétariats de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce, publié sous la cote E/1998/55.
- ⁴⁶ Voir E/1998/55, annexe, par. 46.
- ⁴⁷ Joseph E. Stiglitz, «More instruments and broader goals: moving towards the post-Washington Consensus», 1998, Université des Nations Unies, Conférence annuelle de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, *Transition*, Banque mondiale, juin 1998.
- ⁴⁸ Voir, par exemple, Jahangir Aziz et Robert F. Westcott, *Policy Complementarities and the Washington Consensus* (document de travail du FMI, Washington, DC, septembre 1997).
- ⁴⁹ Réponse de l'Allemagne.
- ⁵⁰ *Denmark's Development Assistance, 1996*, Ministère des affaires étrangères [Agence danoise de développement international (Danemark)].
- ⁵¹ Réponse du Gouvernement finlandais.

- ⁵² Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, *Budget des Pays-Bas en faveur de la coopération internationale pour 1998*, décembre 1997.
- ⁵³ Voir le *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation*, 13-17 novembre 1996, première partie (WFS96/REP), (Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1997), appendice.
- ⁵⁴ *Publications officielles de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 41 (A/45/41)*, par. 21.
- ⁵⁵ *Ibid.*, par. 107.
- ⁵⁶ Voir A/52/3, chap. II, par. 5.
- ⁵⁷ *Publications officielles de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 41 (A/45/41)*, par. 105.
- ⁵⁸ *Ibid.*, par. 106.
- ⁵⁹ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Convention sur la diversité biologique* (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.
- ⁶⁰ A/AC.237/18 (Part II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.
- ⁶¹ Voir Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement, telle que publiée dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 25 (A/52/25)*, annexe, décision 19/1 du Conseil d'administration, en date du 7 février 1997.
- ⁶² Voir *La situation économique et sociale dans le monde, 1998, ...*